

## Règlements généraux

- Le classement est déterminé par l'âge du participant au 24 avril 2026.
- L'expérience musicale correspond au nombre d'années de formation sur l'instrument présenté.
- Le concours se réserve le droit de jumeler toute classe d'instrument ne recueillant pas un nombre suffisant d'inscription.
- La mémorisation n'est pas obligatoire .
- Le participant doit veiller à ce que la durée de son exécution de son programme n'excède pas la limite de temps permise. Afin de simplifier la planification de l'horaire des prestations, nous demandons aux participants d'évaluer le minutage des pièces avec le plus de précision possible.
  - 10 ans et - : 8 minutes
  - 11 à 14 ans : 12 minutes
  - 15 à 17 ans : 15 minutes
- Le participant doit se présenter à l'heure indiquée sur son avis de convocation. Une salle sera mise à la disposition des participants pour se réchauffer et répéter avec le pianiste accompagnateur le cas échéant.
- **Accompagnement au piano** : Des pianistes accompagnateurs seront disponibles sur place lors du concours et une répétition sera prévue à l'horaire du participant, le jour de son passage. Des frais de 50 \$ devront être assumés par le participant et seront ajoutés sur la facture lors de l'inscription.
- **Chant populaire** : l'une des deux pièces interprétées doit être obligatoire en français. L'usage d'un microphone est autorisé. Pour la classe Festival, la pièce choisie est dans la langue désirée.



- **Chant populaire, batterie, guitare populaire et électrique** : l'usage d'une trame sonore est autorisé pour l'accompagnement (sans la partie qui est jouée). Le participant doit obligatoirement l'enregistrer sur une clé USB et la remettre à son arrivée. Le fichier doit être clairement identifié. Aucun accompagnement en ligne ou à télécharger ne sera accepté.
- **Envoi des partitions** : Les partitions doivent être transmises par courriel en deux fichiers distincts à l'adresse [concours.musique.bsl@gmail.com](mailto:concours.musique.bsl@gmail.com). Dans le cas d'une partition avec accompagnement de piano, veuillez svp nous envoyer la partie d'accompagnement.
- **Date limite pour l'envoi des partitions** : 11 mars 2026. Aucune modification au répertoire ne sera acceptée après cette date.